



## Charte des Sondes de Langmuir

Ce texte constitue la **charte de la sonde de langmuir** ; il en définit le fonctionnement en incluant les règles et procédures applicables :

### Organisation

Une équipe « **Sonde de Langmuir** » est constituée pour prendre en charge la gestion courante des outils. Cette équipe a pour tâche de faire respecter les clauses définies dans cette charte.

L'équipe est constituée :

- des responsables administratif et technique : S. Béchu et A. Bès,
- d'un correspondant au sein du réseau des plasmas froids : Armelle Michau,

### Responsabilités de l'équipe Sonde de Langmuir

#### L'équipe:

- définit les conditions d'accès et d'utilisation des sondes,
- contrôle le bon état de fonctionnement de l'appareillage et prend toute décision d'opération de maintenance,
- étudie les demandes,
- définit les caractéristiques de la ou les sondes à utiliser et à réaliser,
- informe le comité de pilotage,
- définit le planning de réalisation pour l'ensemble des projets,
- définit les procédures expérimentales à suivre et met à disposition des utilisateurs un mode d'emploi détaillé,
- forme les utilisateurs et assiste l'équipe utilisateur dans la mise en œuvre du projet,
- veille à la bonne tenue du cahier de manipulation par les utilisateurs.

### Accessibilité à l'outil

#### Diffusion de l'Information sur l'outil

Les informations sur l'existence de la sonde de Langmuir, ses caractéristiques techniques et sur les modalités d'accès sont diffusées sur le site internet du réseau des plasmas froids.

#### Dépôt de demandes, sélection des projets

Les demandes doivent parvenir par écrit (courrier postal ou e-mail) aux responsables suivant le modèle.

Les responsables étudient le projet sous ses aspects techniques et s'assure de sa faisabilité.

Le délai entre le dépôt d'une demande et la décision quant à la mise en œuvre d'un projet devrait être de l'ordre de deux mois.

Une fois le projet accepté, l'équipe Sondes définit avec le groupe de travail les caractéristiques de la sonde à utiliser et la meilleure période pour réaliser les expériences.

#### Réservation - Fréquence d'utilisation

La durée type d'une campagne expérimentale est de 1 à 2 semaines.

En cas de demandes multiples pour une même période, il appartient au responsable de l'outil en liaison avec le comité de pilotage du réseau des plasmas froids d'établir un ordre de priorité ou de faire un choix.

## Utilisation du système

### Déontologie et Règles pratiques

La sonde de Langmuir est inventoriée au LPSC-CRPMN à Grenoble. Le comité de pilotage, en accord avec le directeur du LPSC-CRPMN, en assure l'utilisation au sein du réseau. Par délégation, cette responsabilité est confiée à Stéphane Béchu et Alexandre Bès.

**La fabrication de la sonde adaptée au plasma (taille de l'extrémité collectrice) et au réacteur (dimension totale) à caractériser ainsi que son envoi se fait au frais de l'entité demandeur. Le coût estimé est de 400 €.**

Si l'outil était endommagé lors de son utilisation, les frais de réparation et de remplacement des pièces seront pris en charge par l'entité demanderesse.

### Procédures d'emploi

Les utilisateurs appliquent et respectent la **procédure d'utilisation, les procédures expérimentales et les paramètres de sécurité** de l'outil et à faire état de tout incident auprès du responsable de l'équipement pendant la période d'utilisation.

Les utilisateurs renseignent les **fiches de suivi du matériel** et d'expérience partagées dans le livre de bord de l'outil.

Une présentation du bilan de fin d'expérience sera demandée lors des journées du réseau des Plasmas Froids.

### Propriété intellectuelle - Publications

Les publications relatives aux résultats obtenus avec la sonde de Langmuir devront mentionner explicitement l'utilisation du dispositif de sonde et remercier le réseau plasmas froids.

## Evaluation et évolution du système

### Rapport annuel

Un **rapport annuel** est fourni par les responsables des outils au comité de pilotage du réseau des plasmas froids du CNRS.

Ce rapport dresse un **bilan sur** :

- ❖ l'activité scientifique menée avec le dispositif de sonde (avant publication cette partie sera portée à la connaissance individuelle de chaque utilisateur pour accord, afin de régler tout problème de confidentialité),
- ❖ les souhaits des utilisateurs quant à l'évolution du matériel,
- ❖ le mode de fonctionnement.

Le rapport et le bilan sont présentés au comité de pilotage du réseau des plasmas froids.

A l'occasion de cette présentation, il pourra être procédé à une révision du mode d'utilisation et éventuellement de la charte de mutualisation.

Ce bilan et la suite qui y sera donnée par le comité de pilotage du réseau des plasmas froids sont portés à la connaissance des laboratoires utilisateurs et des membres du réseau des plasmas froids.

### Application de la charte

La présente charte doit être acceptée par tout bénéficiaire potentiel.

Les responsables de la sonde sont chargés de sa mise en application auprès des bénéficiaires.

Cette charte sera révisée et aménagée sur proposition du réseau des plasmas froids ou des responsables des outils

Responsables des Sondes de Langmuir :

Alexandre BÈS  
Stéphane BÉCHU

LPSC

Directeur :

24.7.2014

Réseau des Plasmas Froids

Coordinateur :

S. Mazouffre